

N° DEL 2014.11.05/185

VILLE DE BRIANÇON



**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Le Mercredi 5 novembre 2014 à 17h30 le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance publique dans la salle du 1<sup>er</sup> étage de la CCB, sous la présidence de Monsieur Gérard FROMM, Maire.

**CONVOCAATION**

Date	29/11/2014
Affichage	29/11/2014

**NOMBRE DES MEMBRES  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

En Exercice	Présents	Nombre suffrages exprimés
33	29	32

**Etaient Présents :** GUERIN Nicole, POYAU Aurélie, DAERDEN Francine, PEYTHIEU Eric, GUIGLI Catherine, BOVETTO Fanny, DUFOUR Maurice, JALADE Jacques, MARCHELLO Marie, DAVANTURE Bruno, PETELET Renée, DJEFFAL Mohamed, JIMENEZ Claude, PROREL Alain, KHALIFA Daphné, MILLET Thibault, BRUNET Pascale, PONSART Marie-Hélène, CIUPPA Marcel, FABRE Mireille, GRYZKA Romain, VALDENNAIRE Catherine, MONIER Bruno, MUHLACH Catherine, PICATRE Alessandro, BREUIL Marc, ARMAND Emilie, DAZIN Florian.

**Etaient Représentés :**

AIGUIER Yvon pouvoir à GUERIN Nicole.  
MARTINEZ Gilles pouvoir à BOVETTO Fanny.  
ROMAIN Manuel pouvoir à DJEFFAL Mohamed.

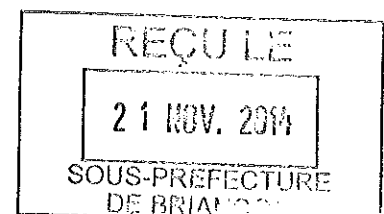
**THEME : TARIFS ET RÈGLEMENTS 4.**

**OBJET : ACTUALISATION DES  
TARIFS DE STATIONNEMENT.**

**Absents-Excusés :**

AIGUIER Yvon, MARTINEZ Gilles, BOREL Jean-Paul,  
ROMAIN Manuel.

**Secrétaire de Séance : Mohamed DJEFFAL.**



Rapporteur : Maurice DUFOUR.

Réactualisation des tarifs et des périodes payantes sur les Parcs en ouvrages et la voirie.

Considérant l'avis pris par le conseil d'exploitation de la RMBS le 15 octobre 2014, il y a lieu de modifier la délibération n° 2012.10.31/239 du 31 octobre 2012;

### PARCS EN OUVRAGES

<b>VAL CHANCEL – PROREL – AIGLE BLEU – CHAMP DE MARS DIVERS ABONNEMENTS</b>		
<b>Types Abonnements</b>	<b>Abonnements 24H/24H</b>	<b>Abonnements Jour</b>
7 jours *	* 22,00 €	45,00 €
15 jours *	* 36,00 €	
Mensuel *	* 60,00 €	
Trimestriel	170,00 €	
Semestriel	320,00 €	
Annuel	550,00 €	

\* Types d'abonnements CHAMP DE MARS.

<b>CARTE A L'HEURE VAL CHANCEL – PROREL – AIGLE BLEU- CHAMP DE MARS</b>	
50 heures	12 €
170 heures	35 €
350 heures	65 €
700 heures	90 €

**VAL CHANCEL - CHAMP DE MARS : 30 minutes gratuites**

**CHAMP DE MARS : Gratuit de 12H30 à 14h00 et de 19h00 à 09h00**

<b>TARIFS HORAIRES CHAMP DE MARS - PROREL – AIGLE BLEU – VAL CHANCEL</b>	
15 minutes	0,30 €
30 minutes	0,60 €
45 minutes	0,90 €
1 heure	1,20 €
1 heure 15	1,50 €
1 heure 30	1,80 €
1 heure 45	2,10 €
2 heures	2,40 €
¼ d'heure suppl.	0,30 €

### ABONNEMENTS MOTOS DANS LES PARCS EN OUVRAGES

Les tarifs d'abonnements spécifiques motos dans les parcs en ouvrages, application d'un taux réduit de 50 % des tarifs voiture en vigueur ce jour dans tous les parcs en ouvrages.  
(Sachant qu'un emplacement voiture convient pour deux motos)

## TARIFS HORAIRES ET RESIDENTS SUR VOIRIE

### ZONE BLEU

Du Lundi au samedi et jours fériés de 9H00 à 12H30 et de 14H00 à 19H00 – **Gratuit les dimanches**

VOIRIE	
30 minutes	0,80 €
1 heure	1,20 €
2 heures	2,00 €
3 heures	2,60 €
4 heures	3,20 €
Heure supplémentaire	0,70 €

### ZONE ORANGE

#### PLACE GENERAL BLANCHARD

Tous les jours de l'année.

De 9H00 à 19H00	
30 minutes	Gratuites
1 heure	1,00 €
2 heures	1,90 €
3 heures	2,80 €
4 heures	3,60 €
5 heures	4,00 €
6 heures	4,80 €
7 heures	5,60 €
8 heures	6,00 €
Heure supplémentaire	0,70 €

#### ZONE PARKING CAMPING-CARS SUR LE CHAMP DE MARS

Payant par horodateur tous les jours de l'année

24H / 24H	
1 heure	1,00 €
2 heures	1,90 €
3 heures	2,80 €
4 heures	3,60 €
5 heures	4,00 €
6 heures	4,80 €
7 heures	5,60 €
8 heures	6,00 €
Heure supplémentaire	0,70 €

## VIGNETTES DE STATIONNEMENT

- **Vignette blanche mensuelle** (hors Champ de Mars) : 22,00 €
  - Résidents et travailleurs saisonniers C.D.D.
- **Vignette de stationnement sur le Champ de Mars uniquement** :
  - 55 €/an vignette orange (avec contremarque) pour 1 véhicule.
  - Pour les résidents du Champ de Mars
- **Ville haute et sur le Champ de Mars** :
  - ↳ **Résidents permanents Ville haute** :
    - 35 €/an : Vignette orange : Résident 1<sup>er</sup> véhicule,
    - 35 €/an : Vignette orange (avec contre marque) : Résident 2<sup>ème</sup> véhicule, uniquement Champ de Mars et Jean Freund.
  - ↳ **Sur le Parking Jean Freund et Champ de Mars uniquement** :
    - 55 €/an : Vignette verte : Commerçants de la ville haute intra-muros et Champ de Mars,
    - 55 €/an : Vignette verte (avec contre marque) : Employé C.D.I (*Sur présentation du contrat de travail*) de la ville haute intra-muros et Champ de Mars,
  - ↳ **Sur le Parking Jean Freund uniquement** :
    - 55 €/an : Vignette bleue : Personnels Mairie, C.C.B et Elus Mairie, C.C.B.

### Pièces justificatives à fournir pour la délivrance des vignettes :

- Justificatif de résidence (ne pas avoir de garage ou de box attenant au logement) ; (Taxe d'habitation, acte de propriété, contrat de location)
- Inscription K Bis pour les commençants ;
- Contrat de travail pour les salariés ;
- Carte grise du véhicule.

## NEUTRALISATION DES PLACES DE STATIONNEMENT SUR LA VOIRIE

- Sur demande auprès des services techniques pour (**déménagement, travaux, ...**)  
Pour une durée forfaitaire de **8 H 00** par jour et par place selon tarifs en vigueur. (Facturation R.M.B.S)
- Sur demande auprès des services techniques pour (**Marchés, foires, terrasses ...**)  
Pour une durée forfaitaire de **6 H 00** par jour et par place, selon tarifs en vigueur.

**Les 18 places réservées aux personnes à mobilité réduite bénéficient de la gratuité du stationnement.**

## TARIFS SPECIFIQUES

- **Parcs Hôtel** : Tickets forfait nuit V.I.P. : ..... 5,00 €
- **Hôtels** : Tickets forfait une journée : ..... 15,00 €
- **E.S.F. Briançon** : Forfait journée pour une semaine..... 12,00 € l'unité (du samedi au samedi)  
Forfait abonné semaine ..... 10,00 € l'unité
- **Tarifs Abonnements dans les parcs en ouvrages pour les socioprofessionnels et regroupements d'usagers, seulement pour les abonnements de longues durées** :
  - 5 % pour 15 personnes, 10 % pour 30 personnes, 15 % pour 50 personnes, 20 % pour plus de 50 personnes.

- **Caution cartes :** .....15,00 €
- **Ticket perdu :** .....25,00 €
- **Intervention sur site en dehors des heures d'ouvertures :** .....30,00 €
- **Disque bleu de stationnement arrêt minute :** .....vendu 1,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- D'approuver les tarifs proposés ;
- D'autoriser Monsieur le Maire, ou, en cas d'empêchement, un Adjoint ou un Conseiller Municipal Délégué, à signer, au nom et pour le compte de la commune, toute pièce de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

POUR : 24

CONTRE : 0

ABSTENTION : 8 (GRYZKA Romain, VALDENNAIRE Catherine, MONIER Bruno, MUHLACH Catherine, PICAT RE Alessandro, BREUIL Marc, ARMAND Emilie, DAZIN Florian).

Et les membres présents ont signé au registre après lecture.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME.

Publié le : 19 NOV. 2014  
 Notifié le : 24 NOV. 2014  
 Transmis le : 19 NOV. 2014

Le Maire,  
 Gérard FROMM.

*Gérard Fromm*

